

## Contacts Presse

Paris, 16 novembre 2015

Agence C3M  
Tél. : 01 47 34 01 15

Michelle AMIARD  
michelle@agence-C3M.com

Laurence DELVAL  
laurence@agence-C3M.com

Mots-clés : ASSURANCES / SANTE / ANI / CONTRAT RESPONSABLE

## CIPRÉS Assurances fait la différence sur le marché avec son offre globale collective TNS et Entreprise

▪ Forte de sa reconnaissance acquise auprès des professionnels (Label d'Excellence des dossiers de l'épargne 2015 pour PPE et Pro2s), CIPRÉS vie poursuit sur sa lancée avec une gamme élargie de contrats Santé pour les TNS et les salariés.

### Un leitmotiv : du choix pour répondre aux besoins de tous les assurés

- La gamme TNS de CIPRES vie est la seule offre sur le marché permettant aux TNS de conserver leur niveau de garanties tout en optimisant la déductibilité de la cotisation.

CIPRÉS vie propose une vaste gamme de produits aux TNS adaptée à tous les régimes obligatoires et les revenus des TNS (offre ACCESS pro et PPE). Composée de plusieurs formules combinant des volets responsable et non responsable, elle apporte une réponse globale aux besoins de couvertures santé des TNS.

Le courtier se concentre ainsi sur son rôle de conseil en protection sociale, et s'appuie sur les services de CIPRÉS vie pour répondre aux attentes de ses clients entrepreneurs tout en leur assurant une optimisation fiscale de leur cotisation - près de 95% de leur cotisation est déductible Madelin. Sachant que toutes ces formules sont également déclinées en 100% responsable.

« Après la publication du décret du 18 novembre 2014 <sup>1</sup>, les acteurs de l'assurance ont recomposé leur offre selon le nouveau cahier des charges du contrat responsable, ciblant essentiellement la déductibilité maximale de charges sociales au détriment des garanties. », explique Fanny Gilbert, directrice Marketing et Communication de CIPRÉS Assurances. « CIPRÉS Assurances a choisi au contraire de développer une gamme étendue de formules Santé pour répondre à toute les situations en combinant à la fois une réponse aux attentes des assurés et l'optimisation fiscale des cotisations. »

- Pour les entreprises, le combiné complémentaire / surcomplémentaire CIPRES vie, le choix gagnant / gagnant !

Pour assurer la santé de leurs salariés avec un contrat collectif, CIPRÉS vie propose aux entreprises un choix de 7 formules Santé, 100 % responsables, adaptées à tous les budgets des employeurs.

Conseillés par leurs courtiers de proximité, avec ce vaste choix de formules, les employeurs peuvent ainsi faire la sélection la plus juste pour leurs salariés tout en tenant compte de leurs contraintes financières et bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.

<sup>1</sup> La Loi de Financement de la Sécurité sociale (LFSS) rectificative et le décret n°2014-1374 du 18 novembre 2014 ont décrit un nouveau cahier des charges des contrats responsables prenant effet à partir du 1er avril 2015 jusqu'au 31 décembre 2017

Facilité de souscription, prise en charge immédiate, une tarification répondant à chaque situation (isolé, duo, famille, enfant, etc), des garanties étendues telles que la prise en charge d'actes non remboursés par la Sécurité Sociale (implantologie, chirurgie réfractive, médecine douce...).

- **Le salarié peut renforcer sa couverture santé en souscrivant, en toute autonomie, une surcomplémentaire** sur le site web dédié de CIPRÉS via : [www.monsiteassurance.fr](http://www.monsiteassurance.fr)

## **www.monsiteassurance.fr : un site web de souscription dédié aux salariés pour la surcomplémentaire**

CIPRÉS vie facilite la vie de ses assurés avec son nouveau site Web, [www.monsiteassurance.fr](http://www.monsiteassurance.fr)

Dédié aux salariés, il permet de s'informer et de souscrire facilement et en toutes connaissances de cause, à une surcomplémentaire qui renforce les garanties de l'assurance collective prise en charge par leur entreprise.

Après avoir saisi ses identifiants, le salarié accède à son espace personnalisé et retrouve les surcomplémentaires adaptées à sa situation personnelle et cohérentes avec le régime de base choisi par son employeur.

Le site Web permet au salarié de faire, en toute autonomie, des simulations personnalisées, d'obtenir rapidement un devis et de souscrire en ligne en toute sécurité.

« Grâce à ce site Web documenté et ergonomique CIPRÉS vie permet de faciliter le processus de souscription. Alors que les courtiers accompagnent les employeurs dans leur choix d'assurance collective, les salariés sont libres de compléter leur couverture avec une surcomplémentaire adaptée à leurs besoins et budgets. De plus ils bénéficient d'un service client dédié du lundi au samedi et peuvent souscrire en ligne à tout moment, de façon sécurisée. », explique Fanny Gilbert, Directrice Marketing et Communication de CIPRÉS Assurances.



### **A propos de CIPRÉS Assurances**

CIPRÉS Assurances, créé en 2000 est un courtier grossiste souscripteur, spécialisé en assurance de personnes, notamment sur la protection sociale complémentaire (prévoyance et santé) des TNS, TPE et PME. CIPRÉS conçoit et gère une gamme de produits, distribuée au travers d'un réseau de 3 000 courtiers indépendants présents sur toute la France, ou via d'autres

2

réseaux de distribution. Fin 2014, CIPRÉS Assurances avait près de 50 000 contrats en portefeuille et génère plus de 1 000 nouvelles entreprises adhérentes par mois. CIPRÉS Assurances est membre fondateur de PLANÈTE COURTIER, Syndicat Français du Courtage d'Assurance.

Pour en savoir plus : <http://cipres.fr/>